

Amendement à la politique de placement du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence

ATTENDU QUE le Comité de retraite doit se doter d'une politique écrite de placement;

ATTENDU QUE le Sous-comité de placement, en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Normandin Beaudry, a continué l'analyse de la stratégie de placement;

ATTENDU QUE le Sous-comité de placement recommande au Comité de retraite d'adopter le portefeuille transitoire au 1^{er} juillet 2022 du Fonds 2030 présenté ci-dessous;

ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire sienne la recommandation du Sous-comité de placement;

IL EST RÉSOLU de modifier l'énoncé de la Politique de placement pour considérer le portefeuille transitoire au 1^{er} juillet 2022 du Fonds 2030.

Fonds 2030 (portefeuille transitoire au 1^{er} juillet 2022)

<i>(en pourcentage)</i>	Janv. 2022	Juill. 2022
Valeurs à court terme	1,0	1,0
Taux	22,5	21,0
Crédit	17,0	20,5
Revenu fixe	40,5	42,5
Infrastructures	9,0	9,75
Immeubles	12,0	11,5
Actifs réels	21,0	21,25
Marchés boursiers	28,5	26,25
Placements privés	10,0	10,0
Actions	38,5	36,25
Total	100,0	100,0